

Direction générale adjointe chargée des territoires  
Direction des infrastructures  
Pôle programmation

Réf. à rappeler  
BCS – CT/JT  
Affaire suivie par Monsieur THOMAÏDIS  
Tél. 05 56 99 35 29

Bordeaux le, 08 mars 2018

## Procès Verbal de visite n° 18/04

\*\*\*\*\*

### COMMUNE DE POMPIGNAC

#### Apparition d'un fontis au droit de la RD115 au lieu-dit « L'Hermitage »

\*\*\*\*\*

Alertés par le Centre Routier Départemental Graves Entre deux Mers – Centre d'Exploitation, nous nous sommes rendus le 08 mars 2018 au lieu dit « L'Hermitage », commune de POMPIGNAC pour examiner un effondrement qui s'est produit au droit de la RD115, dans le sens Fargues St Hilaire - Tresses.

#### ETAT DES LIEUX

En surface, l'effondrement survenu le 06 mars 2018 fait 1m de diamètre environ et 70 cm de profondeur. Il s'agit typiquement d'un fontis provoqué par une cavité naturelle sous-jacente dont le volume effondré est d'environ 1m<sup>3</sup>. Le trou formé laisse apparaître des argiles à graviers.

La cavité naturelle n'est pas accessible car elle est obstruée par les terrains éboulés. Par conséquent, la géométrie, la profondeur et le volume réel de la cavité ne sont pas connus.

D'après les riverains, aucun autre fontis n'est apparu dans ce secteur. Néanmoins, nous avons observé une anomalie topographique sur la parcelle ZA n°31. En effet, on aperçoit un affaissement de terrain d'environ 2 m de diamètre comblé de pierres.

Par ailleurs, aucun événement ni cavité naturelle n'est enregistré dans la base de données du GESA sur les territoires de POMPIGNAC et TRESSES.

#### DIAGNOSTIC

Au lieu dit « L'Hermitage », aucune carrière souterraine d'extraction de pierre à bâtir calcaire n'est à ce jour connue. La présence de telles carrières est du reste peu probable compte tenu de la topographie du terrain et de l'absence du moindre indice susceptible de révéler leurs existences.

Un puits d'eau situé à 200 m de l'effondrement ne présente pas de rocher calcaire mais une argile compacte et graveleuse.

Il s'agit donc de l'effondrement d'une cavité naturelle dont l'extension et la profondeur restent inconnues.

**RECOMMANDATIONS**

Dans l'état actuel des connaissances, nous recommandons :

- De purger les terrains effondrés situés dans le fontis jusqu'à 2 m de profondeur ;
- Si aucune cavité n'est visible à 2 m de profondeur, remblayer le fontis avec des blocs ou des pierres sèches calcaires ;
- Vu l'emplacement du fontis, qui aurait pu provoquer un grave accident de circulation, il est impératif que tout autre désordre qui apparaîtrait dans le secteur soit signalé à la Mairie.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Chef du Bureau des Carrières Souterraines



Cyrille THOMAÏDIS

Pièces jointes :

- prises de vue du 08 mars 2018
- situation du fontis sur un extrait du plan cadastral + ortho-photo-aérienne (sans échelle)

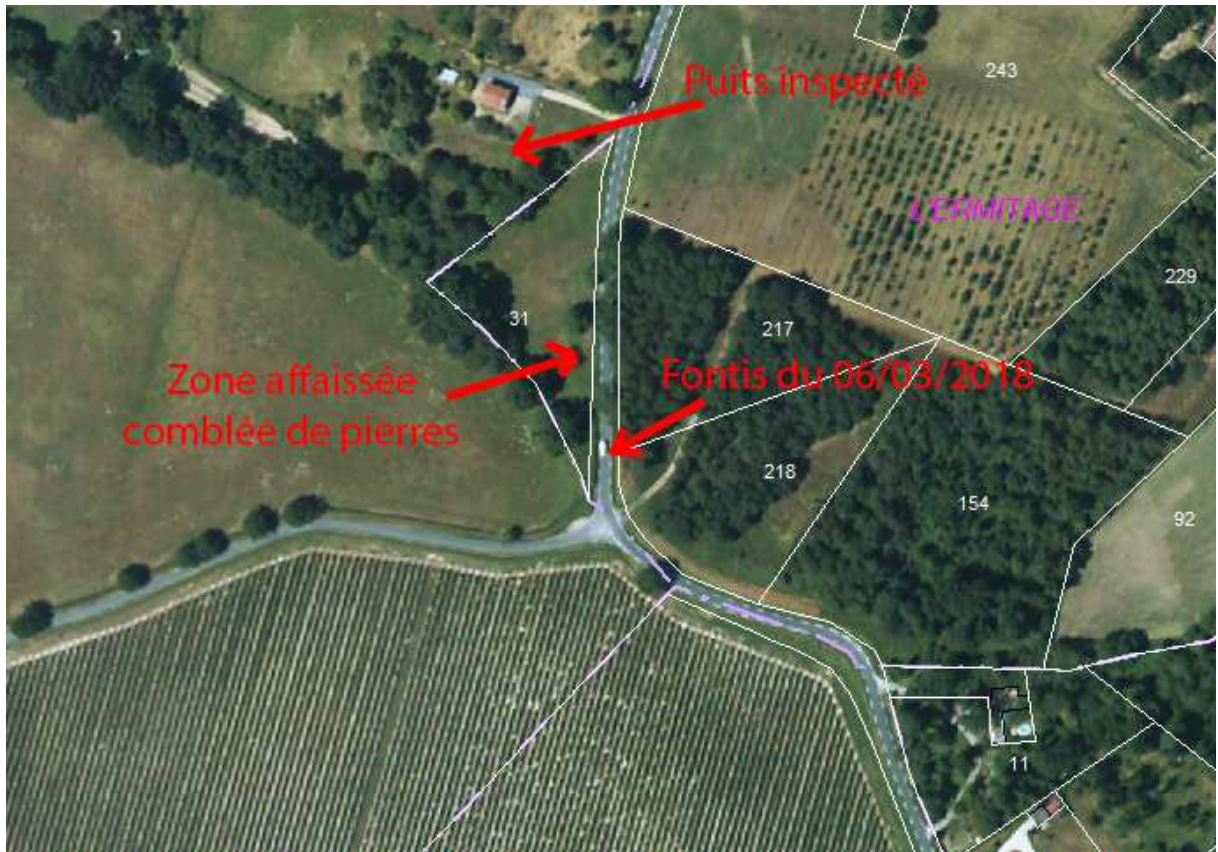


Situation de l'effondrement



Sécurisation du fontis – En pointillés rouge : zone sous-cavée





Localisation du fontis sur fond de plan cadastral et ortho-photo-aérienne  
(document sans échelle)